



Resiliation d'une voiture qui ne roule plus

Par **Gratin**, le **24/07/2013 à 11:32**

Bonjour, mon mari décédé sous peu, et possédait une voiture d' on le moteur est hs, demandant la résiliation à son assureur, il m'on fait comprendre que je doit continuer à assurer cette voiture temp qu'elle est à ma possession, que dois-je faire? Cordialement.

Par **alterego**, le **24/07/2013 à 11:48**

Bonjour,

Qu'il roule ou ne roule pas, le véhicule doit être assuré RC et particulièrement s'il est stationné sur la voie publique.

Cordialement